



Communiqué de presse

Le 26 avril 2023

Conférence nationale du handicap Des annonces qui doivent se traduire en actes !

La Conférence nationale du handicap (CNH) vient de se réunir sous la présidence d'Emmanuel Macron. Si l'Uniopss salue un certain nombre d'avancées, notamment en matière d'accessibilité, de prévention, d'accompagnement et d'accès aux droits des personnes en situation de handicap, elle regrette que l'accent n'ait pas été mis davantage sur le rôle et le soutien à apporter aux professionnels sociaux et médico-sociaux engagés aux côtés de ces personnes. Elle pointe également le manque de précisions concernant les moyens à déployer afin que ces annonces puissent se traduire en actes.

Alors que cette CNH a pour ambition de donner le cap des politiques publiques du handicap sur les trois prochaines années, elle a déjà échoué sur deux missions essentielles : rassembler et rassurer.

Rassembler, en premier lieu. Car les défis rencontrés par le secteur médico-social, tout comme ceux des personnes en situation de handicap elles-mêmes, requièrent une mobilisation de tous et une écoute attentive de chacun. Or, les conditions de préparation de cette CNH n'ont pas permis le temps de concertation et de co-construction avec les acteurs associatifs, à tel point que la participation de ces derniers s'est posée. La CHN 2023 s'est donc tenue dans un contexte de dissension plus que de concorde. Nous ne pouvons à ce titre que partager les réserves exprimées par nos partenaires associatifs.

Rassurer, enfin. Car alors même que l'État français vient d'être une nouvelle fois épinglé par le Conseil de l'Europe pour sa violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, **nous sommes en attente de mesures fortes, concrètes et immédiates.**

Pour autant, compte tenu des enjeux de cette CNH pour les personnes en situation de handicap et forte de l'annonce de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Geneviève Darrieussecq, le 24 Avril dernier, selon laquelle « *Il y aura un avant et un après CNH dans notre société* », l'Uniopss s'est attachée à suivre cette CNH avec de grandes attentes.

Le discours du président de la République propose des avancées que l'Uniopss salue.

Le renforcement de l'accessibilité avec un soutien financier, en particulier pour les petites structures, le renforcement des diagnostics précoces pour les enfants, la CDIsation des accompagnants scolaires, sont des mesures attendues par les acteurs associatifs et les personnes en situation de handicap.

Nous nous félicitons également de l'annonce de mesures visant notamment à simplifier et garantir l'accès aux droits (même les plus fondamentaux) ainsi qu'à l'attention particulière portée au suivi de leur mise en œuvre et à leur évaluation.

L'engagement pris de déployer, pour les enfants et les adultes, 50 000 nouvelles solutions médico-sociales est en soi une mesure nécessaire, mais nous questionne. Au-delà du chiffre, **ces « nouvelles » solutions nécessitent en effet un soutien aux acteurs** - en particulier associatifs - qui seront chargés de les mettre en œuvre. Or, les associations ne pourront répondre qu'avec le soutien des pouvoirs publics : soutien financier dans un moment où leurs budgets sont en déséquilibre du fait de l'inflation, du fait aussi, pour beaucoup d'entre elles, de ne pas avoir de compensation des justes revalorisations salariales des professionnels. Mais aussi soutien des pouvoirs publics, pour rendre attractifs les métiers d'accompagnement et pour lutter contre la pénurie de personnel.

Nous ne pouvons que regretter que **ces annonces ne laissent qu'une place minimale aux professionnels sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes en situation de handicap, tant en établissement qu'à leur domicile**. Nous plaçons nos espoirs dans la publication de la feuille de route complète, en gageant que ceux qui sont parfois appelés les « exclus du Ségur » ne deviennent pas les « exclus de la CNH 2023 ».

Se dresse également une inquiétude. Celle de **l'absence de précisions quant aux moyens engagés par l'État concernant sa feuille de route**, laquelle ne pourra être mise en œuvre que si elle dispose d'un financement adéquat.

Le président de la République a, enfin, annoncé la création d'un comité de suivi et d'évaluation de ces mesures, devant se réunir tous les trimestres. L'Uniopss souhaite en être partie prenante.

Enfin et puisque l'Uniopss plaide pour « *Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive* », reposant sur une approche globale de l'autonomie et répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap, nous serons particulièrement **attentifs à la cohérence et à l'articulation des réformes annoncées ou en cours sur les champs de l'autonomie**, qu'elles relèvent du grand âge ou de l'accompagnement des personnes en situation du handicap.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.